

LA PLUME



La profession d'Assistant maternel a beaucoup évolué depuis 20 ans, il nous a semblé important de consacrer ce numéro à la formation continue dont les assistants maternels ont droit comme les autres salariés. Pour se faire nous avons recueilli le témoignage de plusieurs Assistants Maternels partis en formation ces deux dernières années afin de voir quelles étaient leurs motivations, la reconduction de savoir faire dans leur pratique et leurs projets à en effectuer d'autres.

*Rouille, Citrouille
Et rond,
Potiron,
Ont mûri tout l'été,
Au fond du potager.
Joues rebondies,
Jolie bouille,
Rouille,
Citrouille
Et rond,
Potiron.
Se cachent,
Sous les feuilles,
Avant d'être mangés !*

NOS COORDONNÉES

Relais Assistants Maternels

« Les P'tites Bouilles »

15 Grande Rue

70290 CHAMPAGNEY

Champagney: 03 84 23 18 79

Ronchamp : 09 67 35 78 17 Mardi

ramchampagney@fede70.admr.org

Toute l'équipe du
RPAM vous souhaite
de belles fêtes de fin
d'année

Octobre novembre décembre 2020 N° 54



Imprimé par nos soins

LA FORMATION CONTINUE

La formation c'est quoi?

La formation continue donne la possibilité aux professionnels de se former et d'évoluer dans le métier; elle permet également de faire reconnaître ses qualités et développer des compétences nouvelles. La formation continue est prise en charge, accessible sans conditions d'ancienneté, possible le samedi elle s'adapte à vos besoins et votre rythme.

Pourquoi se former?

Pour

-  Approfondir ses compétences et en développer de nouvelles
-  Découvrir de nouvelles pratiques et s'adapter à de nouvelles technologies
-  S'épanouir professionnellement et personnellement
-  Rencontrer d'autres professionnels, échanger et partager des pratiques
-  Acquérir de l'expérience professionnelle pouvant être mis en avant pour trouver de nouveaux employeurs.
-  Evoluer professionnellement et/ou obtenir un diplôme continu

En pratique

Vous pouvez mobiliser deux dispositifs pour financer vos formations :

- ⇒ **Le Plan de Formation du particulier employeur,**
- ⇒ **Votre Compte Personnel de Formation (CPF).**

* **Le plan de formation** permet de bénéficier dès la première heure d'accueil de 48h de formation par an financée à 100% par AGEFOS PME. La formation peut se faire pendant ou hors temps de travail. Pour effectuer une formation il vous faudra solliciter un parent qui signe le bulletin d'inscription il s'agit du « parent facilitateur ».

Si la formation se déroule hors temps de travail, l'AM sera Rémunérée 4,54 €/h, ce montant sera versé au parent facilitateur à la fin de la formation.

Pour les formations en présentiel, des frais de vie se rajoutent à hauteur de 11€/repas et 0.211€/km par jour de formation.

Le parent facilitateur devra reverser l'ensemble des indemnités à l'Assistante Maternelle.

Si la formation se déroule sur le temps de travail du salarié le salaire sera maintenu

* Le CPF est un compte sur lequel viennent se cumuler des heures de formation : une assistante maternelle à temps plein va cumuler 24 heures par an les 5 premières années puis 12 h les 2,5 années suivantes. Ce compte est plafonné à 150 h. L'AM peut consulter ce compte CPF sur

<http://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

Le Relais vous aide...

- ⇒ En vous sensibilisant sur l'importance de la formation continue
- ⇒ En recueillant vos besoins
- ⇒ En mettant à disposition le catalogue de formations IPERIA; le catalogue étant disponible au Relais, il peut vous être également envoyé par mail ou consulté sur le site IPERIA
- ⇒ En relation avec les organismes de formation le Relais peut organiser une session sur son secteur ou vous informer des différentes formations mise en place sur le département par l'intermédiaire du Réseau RPAM de Haute Saône.

LA FORMATION CONTINUE

Employeur pourquoi faciliter le départ en formation de votre salarié



-  Répondre au mieux aux besoins de l'enfant
-  Reconnaissance du professionnalisme
-  Implication de votre part dans la conduite de projet de formation
 - ⇒ Les démarches sont simples pour le parent employeur: bulletin d'inscription et pièces à joindre
 - ⇒ Le coût de la formation est entièrement pris en charge par l'organisme collecteur AGEFOS PME
 - ⇒ La formation est un droit pour tout salarié(e) quel que soit le temps de travail effectué

TEMOIGNAGES DE PROFESSIONNELLES

1. Depuis combien de temps exercez vous?

Céline: 4 ans, Dorothée: 14 ans; Valérie: 7 ans; MAM : 2 ans ; Delphine: 9 ans

2. Qu'est ce qui vous a incité à partir en formation?

Céline: me mettre à jour et continuer à apprendre afin de renforcer mes connaissances

Dorothée: en SST (sauveteur secouriste du travail) pour me faire une piqure de rappel

Valérie: me mettre à jour en ce qui concerne les gestes de premiers secours car je n'avais pas refait cette formation depuis le lycée

MAM: malgré les diplômes et agréments en notre possession, il nous apparait important de se mettre à niveau régulièrement afin de suivre l'évolution des besoins de l'enfant mais aussi l'évolution du métier dans le domaine de la petite enfance

Delphine: afin de me remettre à niveau des gestes de premiers secours

3. Qu'est ce que cela vous apporte dans votre quotidien professionnel ou votre personnel?

Céline: une dose de confiance en soi et d'assurance

Dorothée: une sécurité et une réactivité

Valérie: un soulagement de savoir faire les gestes de premiers secours et cela rassure les parents

MAM: renouveler et acquérir des connaissances pour les gestes de secours afin d'agir au plus vite en cas d'urgence professionnellement mais aussi personnellement; la formation continue permet de rassurer les parents et nous permet de nous positionner un peu plus en tant que professionnelles.

Delphine: réagir sereinement face aux situations et prévenir des risques éventuels

4. Pensez vous repartir en formation

Céline : oui

Dorothée: pourquoi pas

Valérie: cela dépend du thème de formation

MAM: oui

Delphine: oui



TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNELLES

5. *Quels furent les avantages et les inconvénients lorsque vous êtes allée en formation?*

Céline: toutes mes formations ont été globalement bien organisées; inconvénients si la formation se déroule sur le temps d'accueil cela peut être compliqué pour l'employeur

Dorothée: rapidité d'organisation pour le temps de midi et pas terminé trop tard le soir; pas d'inconvénient à part que le fait que la formation était le samedi mais du coup cela n'embête pas les parents

Valérie: je ne vois que l'avantage de l'enrichissement professionnel

MAM: l'avantage de pouvoir rencontrer d'autres professionnelles; la formation était sur notre secteur et été très complète, formatrice compétente avec des informations claires et beaucoup de mise en situations

Delphine: Les avantages furent que la formatrice était très à l'écoute et nombreuses des mises en situation; pas d'inconvénients

6. *Quels thèmes n'apparaissent pas dans le catalogue que vous aimeriez aborder?*

Céline: je ne sais pas

Dorothée: ne sais pas

Valérie: pas tout consulté

MAM: le catalogue est complet

Delphine: pas répondu

En 2019 et début 2020 les RPAM de Champagny, Lure et Héricourt ont organisé conjointement 4 formations: un SST initial, un SST recyclage, une formation Parler avec un mot et un signe et une sur Construire son livret d'accueil. La participation à une session de formation continue nécessite 7 professionnels minimum engagés avec un parent-employeur facilitateur; encore peu nombreuses à franchir le pas la mutualisation avec d'autres RPAM facilite la constitution de groupe. En raison de la situation sanitaire 3 autres formations ont été reportées de septembre à décembre 2020 (Parler avec un mot et un signe; Communication gestuelle accompagnant la Parole et un SST complet).



Formation SST de Mars 2020 ayant eu lieu à Champagny

ÇA C'EST PASSÉ AU RELAIS...

Le 4 septembre rentrée musicale avec Pierre et Claude qui sont venus nous interpréter des morceaux de leur composition sur la joie et la peur. Ils nous ont aussi appris à fabriquer « tam tam » avec des pots de fleur en terre ou en plastique et du papier.



Le 9 septembre deuxième intervention cette année avec Viviane Chaboudez qui revisite les classique de chanson enfantine en les accompagnant de la langue signée



Activités d'automne



LE COIN DES

VOTRE SITUATION CHANGE

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous) ... **Vous avez obligation de prévenir la DSSP de Vesoul (par courrier) à l'adresse suivante :**

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PLACE DU 11^{ÈME} CHASSEUR

70006 VESOUL CEDEX

Pensez également à prévenir votre RAM pour nous prévenir de votre suspension voire arrêt d'activité. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 84 23 18 79 ou nous rencontrer au Relais.

Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à tous les assistants maternels de la CCRC.

Vous et vos parents-employeurs pouvez la retrouver au Relais et sur le site : www.ccrcc

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Soirée

Prévention du Syndrome du bébé secoué

Le jeudi 1er octobre nous avons reçu B GIMONET bénévole à l'Association Enfance et partage qui est venu nous parler du SDBS; cette maltraitance appelée syndrome de bébé secoué est un traumatisme crânien causé volontairement par un adulte. Bertrand est le papa de Tom, victime du syndrome du bébé secoué, décédé à 4 mois., il est venu avec ses mots, sa force et son optimisme de la vie nous évoquer un sujet encore bien souvent tabou ; il se bat aujourd'hui pour faire vivre la mémoire de son fils en faisant de la prévention auprès d'un public large de parents , d'assistantes maternelles , de professionnels de santé et de la petite enfance. Nous le remercions pour son intervention et partage.

	Champagnéy – 15 Grande Rue
Permanences administratives	Lundi Mardi et jeudi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h
Temps d'animation (sur inscription)	Mardi de 9h à 11h Mercredi de 9h à 11h Vendredi de 9 à 11h